Annexe : opération concernant la demande de réaménagement de dette déjà garantie formulée par la SA d'HLM Famille et Provence.

OPERATION LOGEMENT SOCIAL CLASSIQUE													
N° Opération		Nombre de logements		Montant de l'opération	Prêteur	Montant Total Emprunts	Type de prêt et montant	Index et taux du prêt	Durée	Quotité à garantir	Montant de la garantie CD 13	Co-garant sollicité	
Réaménagement de dette déjà garantie par le Département : 11 lignes de prêts concernées souscrites auprès de la CDC.	Non défini	Non défini	Marseille et Département	CRD : 6 792 954,19 €	CDC	CRD : 6 792 954,19 €	Cf. Annexe à la délibération CRD : 6 792 954,19 €		exe à la eration	31%, 45% ou 100%	CRD = 3 091 278,63 €	Département des BDR, Métropole AMP, communes d'Aix-en-Provence, d'Istres, de Jouques, de Saint Cannat, de Saint Martin de Crau, de Salon de Provence, et CGLLS.	

## Principe du réaménagement sur contrats CDC :

- durée résiduelle des emprunts se situant entre 3 et 30 ans permettant d'allonger de 5 ou 10 ans la durée des prêts.

- et emprunts indexés sur le Livret A, au taux supérieur ou égal à Livret A (taux actuel de 0,75%) +60 points de base, soit le coût actuel de la ressource pour la CDC.

La marge sur index est ramenée à 0,60% sur la phase réaménagée.

CD : Conseil Départemental CCGLLS : Caisse de Garantie du Logement Locatif Social